

# AMUNDI ACTIONS USA RESPONSABLE - I

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/05/2026

ACTIONS ■

Article 8 ■ Label ISR

## Données clés (Source : Amundi)

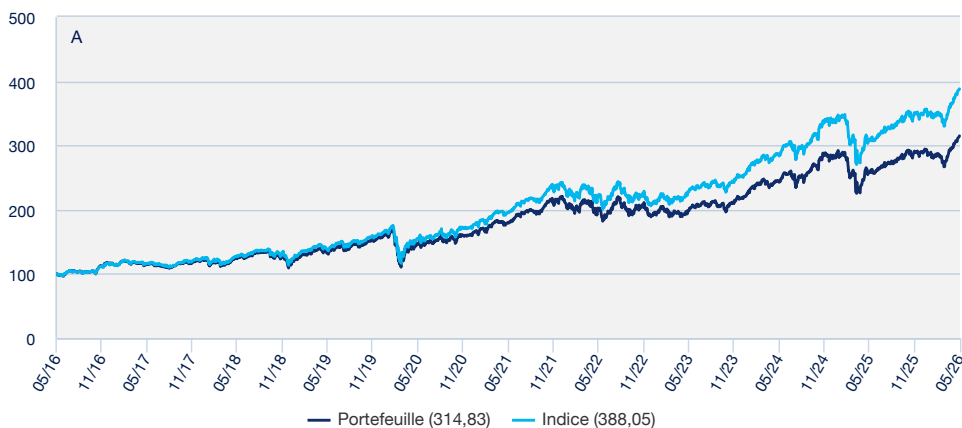
Valeur Liquidative (VL) : **345 329,62 ( EUR )**  
 Date de VL et d'actif géré : **29/05/2026**  
 Actif géré : **1 131,73 ( millions EUR )**  
 Code ISIN : **FR0010175232**  
 Code Bloomberg : **CAMACTI FP**  
 Indice de référence : **S&P 500**  
 Notation Morningstar "Overall" © : **2**  
 Catégorie Morningstar © :  
**EAA FUND US LARGE-CAP BLEND EQUITY**  
 Nombre de fonds de la catégorie : **1958**  
 Date de notation : **30/04/2026**

## Objectif d'investissement

L'équipe de gestion vise à obtenir une performance supérieure ou égale à celle de l'indice S&P500 en investissant dans les titres de sociétés nord-américaines sélectionnées selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les titres étant cotés en dollar, la performance du fonds est sensible à l'évolution de la devise par rapport à l'euro. Les titres sont sélectionnés dans toutes les branches d'activité, sans exclusion sectorielle.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



A : Durant cette période, l'OPCVM adopte une gestion ISR

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	31/12/2025	30/04/2026	27/02/2026	30/05/2025	31/05/2023	28/05/2021	31/05/2016	17/05/2005
<b>Portefeuille</b>	9,38%	5,95%	10,91%	21,44%	58,89%	74,86%	214,83%	579,75%
<b>Indice</b>	11,82%	5,78%	11,72%	25,80%	70,45%	97,97%	288,05%	834,46%
<b>Ecart</b>	-2,44%	0,17%	-0,81%	-4,36%	-11,56%	-23,11%	-73,23%	-254,71%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Portefeuille</b>	3,18%	27,80%	14,63%	-12,61%	34,47%	4,10%	34,04%	-2,38%	4,00%	13,61%
<b>Indice</b>	3,54%	32,82%	21,41%	-13,17%	37,89%	8,03%	33,10%	-0,15%	6,37%	14,55%
<b>Ecart</b>	-0,35%	-5,02%	-6,78%	0,56%	-3,42%	-3,93%	0,94%	-2,23%	-2,37%	-0,94%

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

### Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



▲ Risque le plus faible Risque le plus élevé ▲

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	14,66%	16,03%	15,76%	14,90%
<b>Volatilité de l'indice</b>	13,77%	14,95%	15,07%	14,47%
<b>Tracking Error ex-post</b>	1,18%	2,11%	2,42%	2,07%
<b>Ratio d'information</b>	-3,76	-1,30	-1,14	-1,13
<b>Ratio de sharpe</b>	1,33	0,85	0,63	0,76
<b>Beta</b>	1,06	1,07	1,04	1,02

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

### Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
<b>Baisse maximale</b>	-47,63%
<b>Délai de recouvrement (jours)</b>	1 214
<b>Moins bon mois</b>	03/2020
<b>Moins bonne performance</b>	-13,15%
<b>Meilleur mois</b>	04/2020
<b>Meilleure performance</b>	11,93%

## ACTIONS ■

## Rencontrez l'équipe

**Lionel Brafman**

Responsable Gestion Indicielle &amp; Multistratégie

**Lionel Issom Nlep**

Gérant de portefeuille principal

## Commentaire de gestion

**Secteur : Textile, Habillement et Luxe**

Le secteur du textile, de l'habillement et du luxe fait face à plusieurs défis ESG majeurs, liés notamment aux risques sociaux et environnementaux présents en amont des chaînes d'approvisionnement des entreprises. Les chaînes d'approvisionnement mondiales du secteur de l'habillement et de la chaussure sont en effet vastes et complexes, ce qui rend fréquentes les violations des droits de l'homme dans de nombreuses régions, en particulier en Chine, en Inde et en Asie du Sud-Est. Cela comprend des risques liés au travail forcé, au travail des migrants et des enfants, et à des violations des droits du travail. D'un point de vue environnemental, la réglementation impose de plus en plus aux entreprises textiles de mettre en place une diligence raisonnable renforcée au sein de leurs chaînes d'approvisionnement afin de faire face à des risques majeurs, tels que la pollution par les déchets ou les impacts de la déforestation. Par ailleurs, les évolutions réglementaires, en particulier au sein de l'Union européenne, ont introduit de nouvelles exigences visant à optimiser l'utilisation des ressources grâce à des modèles économiques plus circulaires.

La stratégie ESG de **Nike** s'articule principalement autour de son initiative « Move to Zero », qui vise la neutralité carbone et le « zéro déchet ». L'entreprise s'est fixé un objectif SBTi, visant à réduire ses émissions de scope 1, 2 et 3. Une partie de ses efforts de décarbonation porte sur l'utilisation des matériaux et l'économie circulaire. Nike investit dans le développement de matériaux plus efficaces et durables, ainsi que dans le déploiement de différentes solutions de fin de vie de ses produits (recyclage, remise à neuf, réutilisation). Sur le plan social, Nike a fait l'objet de controverses liées à des allégations de discrimination sexuelle au sein de son personnel, ainsi qu'à des violations des droits de l'homme dans sa chaîne d'approvisionnement.

**Ralph Lauren** affiche un profil ESG globalement solide par rapport à ses concurrents. L'entreprise a un objectif de réduction de son empreinte carbone de 30% à 2030, validé par l'initiative SBTi. Ralph Lauren progresse vers ses objectifs en matière d'économie circulaire, ayant atteint 100 % de coton recyclé et étant sur le point d'atteindre 100 % de matières premières clés issues de sources durables. Bien que l'ampleur de sa chaîne d'approvisionnement pose des défis, Ralph Lauren fait preuve de pratiques solides et d'une approche proactive en matière de gestion des risques liés au travail forcé, notamment en s'engageant à respecter une politique en matière de pratiques d'achat.

## Composition du portefeuille (Source : Amundi)

## Principales surpondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (Portefeuille - Indice)
SEAGATE TECHNOLOGY HLDG PLC	1,08%	0,30%	0,78%
CISCO SYSTEMS INC	1,20%	0,72%	0,47%
FOX CORP	0,51%	0,03%	0,47%
APPLIED MATERIALS INC	1,01%	0,55%	0,46%
EQUINIX INC	0,56%	0,16%	0,40%
CATERPILLAR INC	1,02%	0,64%	0,38%
UNION PACIFIC CORP	0,59%	0,24%	0,35%
EDISON INTERNATIONAL	0,38%	0,04%	0,34%
COLGATE-PALMOLIVE CO	0,45%	0,11%	0,34%
BANK NY MELLON CORP	0,49%	0,15%	0,34%
<b>Total</b>	<b>7,28%</b>	<b>2,95%</b>	<b>4,33%</b>

## Principales sous-pondérations (% d'actif, source : Amundi)

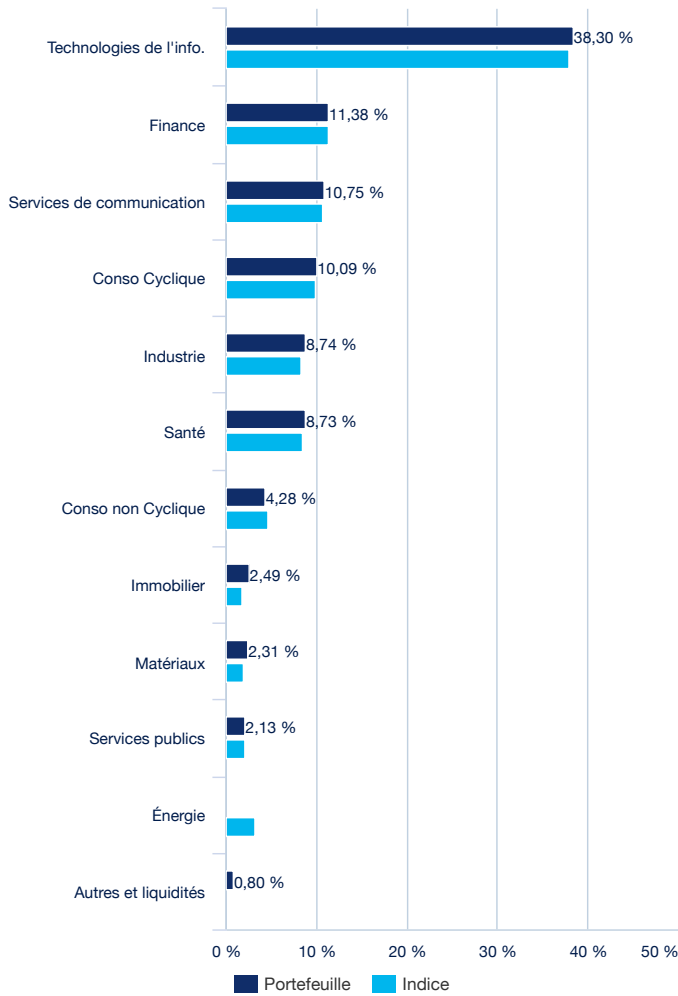
	Portefeuille	Indice	Ecart (Portefeuille - Indice)
EXXON MOBIL CORP	-	0,95%	-0,95%
BERKSHIRE HATHAWAY INC	0,67%	1,35%	-0,68%
APPLE INC	6,46%	7,08%	-0,62%
AMAZON COM INC	3,59%	4,13%	-0,54%
CHEVRON CORP	-	0,53%	-0,53%
COCA-COLA CO/THE	-	0,48%	-0,48%
GOLDMAN SACHS GRP INC	-	0,47%	-0,47%
PHILIP MORRIS INTL INC	-	0,43%	-0,43%
UNITEDHEALTH GROUP INC	0,11%	0,53%	-0,42%
GE VERNOVA INC	-	0,41%	-0,41%
<b>Total</b>	<b>10,83%</b>	<b>16,36%</b>	<b>-5,53%</b>

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

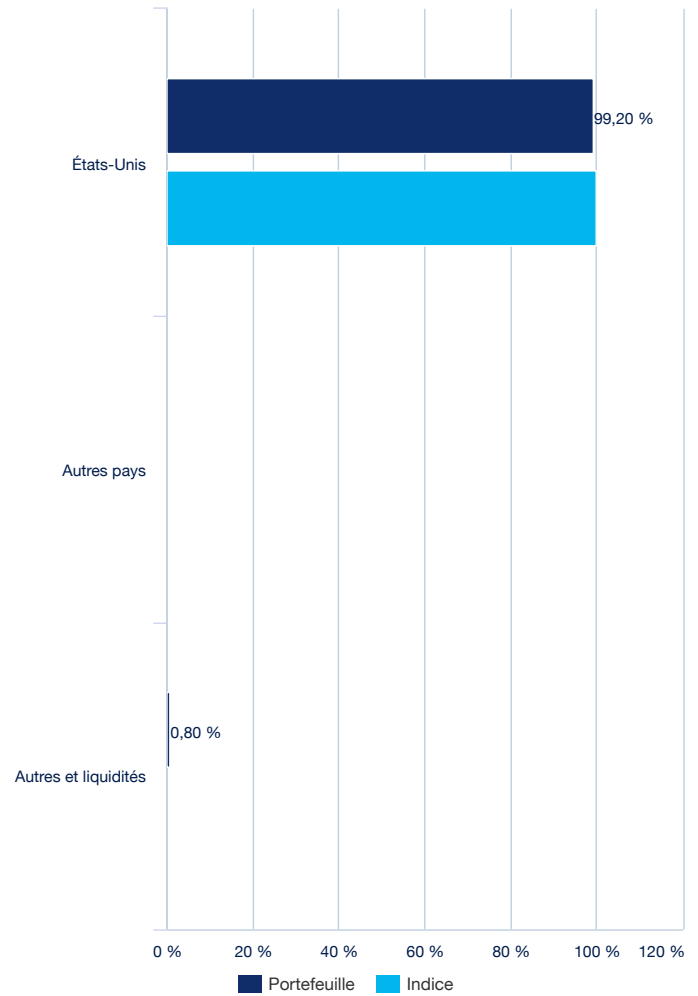
ACTIONS ■

Répartition sectorielle (Source : Amundi) \*



\* Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique (Source : Amundi) \*



\* Hors prise en compte des produits dérivés.

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

Émetteur	Portefeuille (%)
NVIDIA CORP	8,34%
APPLE INC	6,46%
ALPHABET INC	6,45%
MICROSOFT CORP	5,18%
AMAZON COM INC	3,59%
BROADCOM INC	3,38%
MICRON TECHNOLOGY INC	1,93%
META PLATFORMS INC	1,91%
TESLA INC	1,89%
JPMORGAN CHASE & CO	1,33%
<b>Total</b>	<b>40,46%</b>

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille	196
----------------------------------	-----

## ACTIONS ■

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	23/03/2005
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010175232
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais de gestion directs annuels maximum	1,00% -
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,00%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	21/11/2003 : 100.00% S&P 500 31/12/1993 : 100.00% S&P 500 (TR) VEILLE CONVERTI EN FRF JOUR

## ACTIONS ■

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

©2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : [Morningstar Ratings Infographic 2023.pdf](#)

## Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

## Classification SFDR\*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

ACTIONS ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



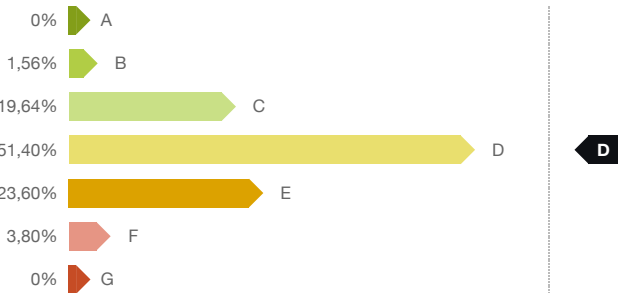
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers d'investissement ESG

100% S&P 500

Répartition du portefeuille par notation ESG<sup>1</sup>



Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	0,23	-0,05
S Score	-0,39	-0,67
G Score	-0,28	-0,59
Score ESG moyen	-0,11	-0,49
Note ESG moyenne	D	D

Couverture de l'analyse ESG<sup>1</sup> (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	195
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	100%

Label ISR



Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

MorningstarSustainabilityRatingDate : 31/03/2026

Source Morningstar ©  
Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site [www.morningstar.com](http://www.morningstar.com).

<sup>1</sup> Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.

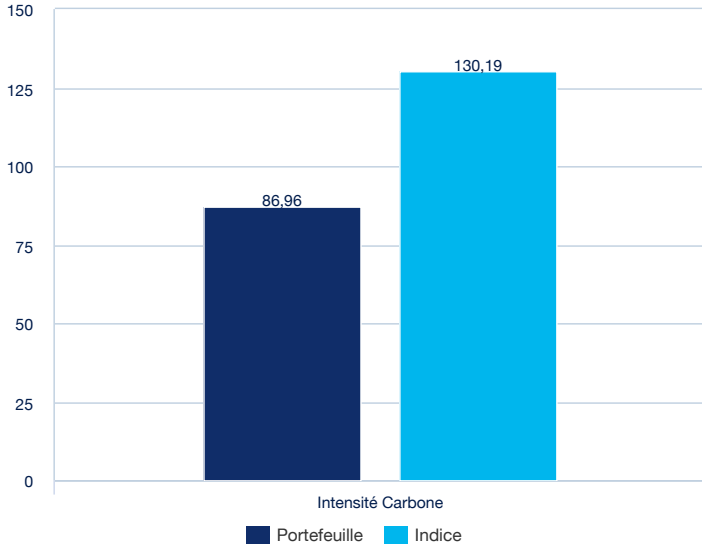
La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

ACTIONS ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

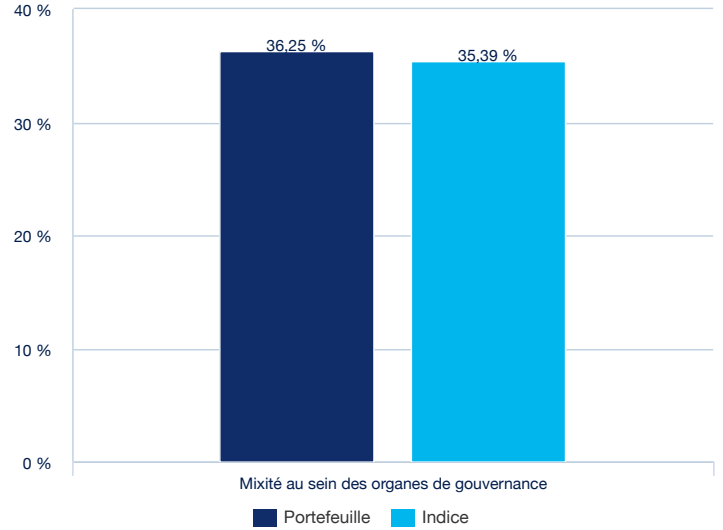
ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus  
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,09%

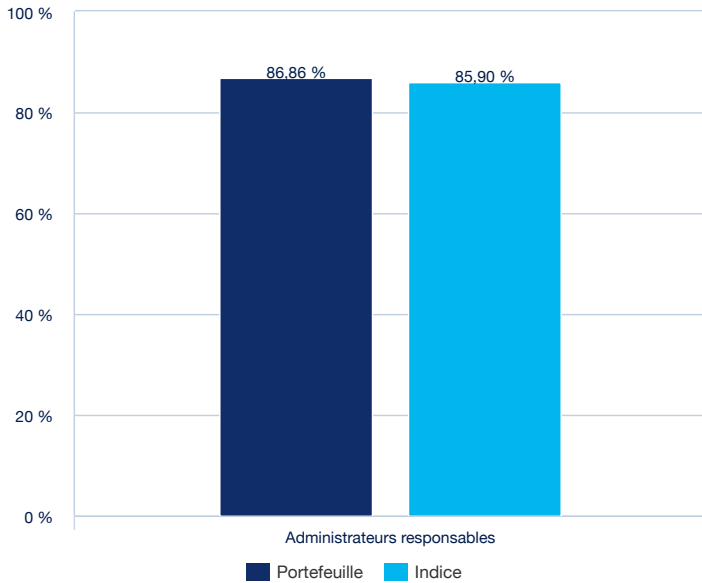
SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance



Part de femmes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  
Source : Refinitiv, ISS, MSCI

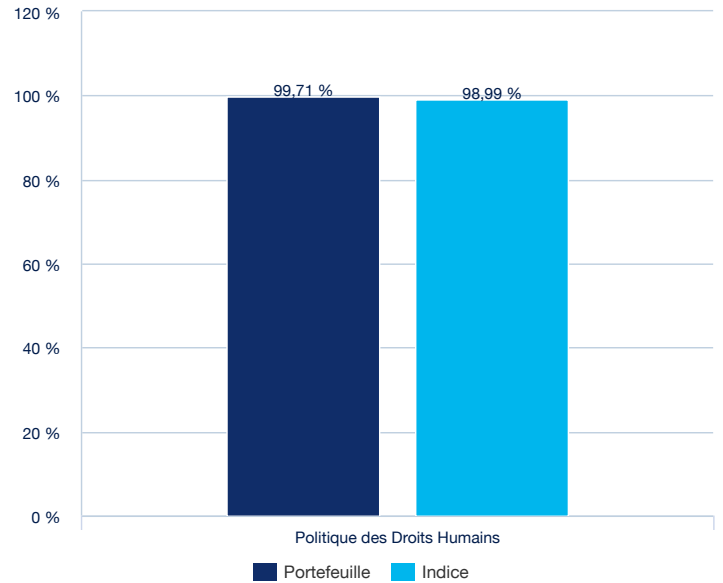
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 100%

GOVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,56%

RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,56%

## ACTIONS ■

## Sources et définitions

**Intensité carbone** : Le PAI 3 mesure les Emissions carbone exprimées en M€ de chiffres d'affaires. L'intensité des Gaz à Effet de Serre du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amundi s'appuie sur le fournisseur de données S&P-Trucost dont la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol :

Le Scope 1 : Emissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Le Scope 2 : Emissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Le Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous avons choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3.

**Mixité au sein des organes de gouvernance** : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Source de données : Refinitiv, ISS, MSCI et CRISIL.

**Indépendance du Conseil d'Administration** : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

**Respect des Droits Humains** : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.